



6. Coupe des Couples à Bochum

Participants:

Tous les étudiants et lycéens, de même que les escrimeurs et escrimeuses nés avant 1994. Le tournoi est ouvert aux escrimeurs étrangers. Les escrimeurs mineurs devront présenter un certificat de santé datant au maximum de 365 jours. Les participants acceptent de se soumettre au règlement du « Westfälischer Fechter-Bund e.V. », dont la charte régit la compétition.

Armes :

Fleuret et épée. Les couples se constituent d'un homme et d'une femme combattant dans la même arme contre d'autres couples à tour de rôle.

Date :

samedi 07 mai 2011 et dimanche 08 mai 2011

Lieu :

Graf Engelbert-Schule, Else-Hirsch-Str. 16, 44780 Bochum

Organisateur :

Hochschulsport Fechten Ruhr-Uni Bochum, USC Bochum Fechten (club d'escrime de l'université)

Contact sur place :

Felix Spanier, +49/(0)2325-975017, +49/(0)172-5802631,
felix.spanier@fechten.rub.de

Messages à :

paerchencup@fechten.rub.de

ou :

USC Bochum Fechten, Postfach 250214, 44740 Bochum

Les participants sans partenaire seront répartis sur place par tirage au sort.

Le nombre de participants est limité à 40 couples par arme.

Tarifs :

16 Euros par couple, payé en avance (virement national à : USC Bochum Fechten – banque : Volksbank Bochum/Witten e.V – n° de compte : 216 879 800 – code bancaire : 43060129 ; virement international : IBAN : DE19 4306 0129 0216 8798 00 – BIC : GENODEM1BOC).

Pour les paiements sur place, le tarif sera de 18 Euros.

Clôture des inscriptions :

02 mai 2011

Horaires :

épée : samedi 07 mai 2011, appel 10.30h, début de la compétition 10.45h

fleuret : dimanche 08 mai 2011, appel 09.30, début de la compétition 09.45h

Déroulement :

Le mode de déroulement de la compétition sera annoncé le jour du tournoi

Récompenses :

Médailles et petits lots pour les trois premiers couples, pour le meilleur couple d'étudiants et pour le meilleur couple senior (les deux partenaires doivent cumuler au moins 60 ans à eux deux)

Arbitrage :

Les escrimeurs s'auto-arbitrent.

Responsabilité :

Le tournoi se déroule sous la responsabilité des escrimeurs.